

## DÉLINQUANCE ET GOUVERNANCE URBAINE À NIAMEY

---

*Dr ISSAKA Hamadou  
Pr BADARIOTTI Dominique*

### RÉSUMÉ :

De toutes les villes du Niger, Niamey est celle dont le destin est intimement lié à la pénétration coloniale qui a modifié de façon vertigineuse la physionomie de cet espace naguère anonyme, ainsi que le comportement des habitants. En même temps que l'administration s'efforçait de donner un caractère urbain à l'espace, les mentalités des habitants évoluaient et certains franchissent le rubicond en rejetant les valeurs traditionnelles. Dès lors, il n'est pas surprenant d'assister à des comportements déviants dont l'exaspération finit par inquiéter tout citoyen. Pourtant, Niamey reste encore une ville modeste par rapport aux autres capitales africaines notwithstanding son étalement rapide et le fait que le rural et l'urbain continuent de se côtoyer reflétant ainsi une gouvernance extraréglementaire. C'est précisément, la tolérance observée dans l'application des textes réglementaires à certains moments de la croissance urbaine qui a conduit au développement de comportements et pratiques qui nuisent aujourd'hui à la sécurité collective.

#### MOTS-CLÉS :

- Niamey,
- délinquance,
- urbanisation,
- gouvernance urbaine.

## ABSTRACT :

From all parts of Niger, Niamey is the one whose destiny is intimately linked to the colonial penetration that has dramatically changed the face of this once-anonymous space, and the behavior of people. At the same time as the administration sought to achieve urban space, the changing attitudes of people and some cross the rubicund rejecting traditional values. Therefore, it is not surprising to witness behaviors that frustration eventually worry any city. However, Niamey, a city still modest compared to other African capitals despite the rapid spread of the city, rural and urban still coexist reflecting a mismanagement. Precisely, the tolerance observed in the implementation of regulations at certain times of urban growth has led to development of attitudes and practices that affect today's collective security.

**Key-words:**

- Niamey,
- crime,
- urbanization,
- urban governance.



## I. INTRODUCTION

Niamey, ville “fille de la colonisation” connaît une rapide croissance démographique et spatiale. La concentration humaine sur un espace relativement réduit, en même temps qu’elle constitue une source de modernisation (avec les brassages entre différentes communautés culturelles) a des effets pervers avec notamment le développement de comportements pouvant nuire à la paix et à la cohésion sociale entre les communautés ou à l’intérieur d’un même groupe social. L’aléa social que constitue le changement de mentalité lié à l’urbanisation dans un contexte de pauvreté ne pourra que nuire à la population urbaine dans son ensemble.

Nous allons, à travers une étude diachronique basée sur une enquête de victimation axée sur la délinquance et l’état de l’art, montrer en quoi l’évolution relativement rapide de Niamey a occasionné le développement de comportements qui jurent tant avec les coutumes qu’avec les normes dites urbaines ou modernes en montrant comment le laxisme dans l’application des règles d’urbanisme peut favoriser l’émergence d’attitudes nuisibles à l’épanouissement individuel et collectif.

### 1. Du début de l’urbanisation à la fin de la première République : 1902-1974

Niamey a connu une ascension rapide grâce à la colonisation qui en a fait capitale du territoire puis de la colonie du Niger (1946). Avec l’accession du pays à l’indépendance (1960), la ville gardera sa fonction de capitale politique du nouvel Etat indépendant. Ses fonctions renforceront son rayonnement et font de Niamey une ville attrayante dont les conditions de vie connaîtront une évolution sensible marquée surtout par le développement de comportements naguère marginaux.

#### *1.1. La période 1902-1960 : une ville encore fortement empreinte de valeurs rurales*

Jusqu’en 1960, Niamey offrait l’image d’un gros village par rapport à certaines villes-capitales de l’Afrique de l’ouest. L’une des particularités de cette ville est incontestablement le jumelage de l’urbain et du rural donnant l’impression d’une urbanisation sans véritable planification. A titre d’exemple, des villages comme Goudel et Gamkallé sur les terres desquels

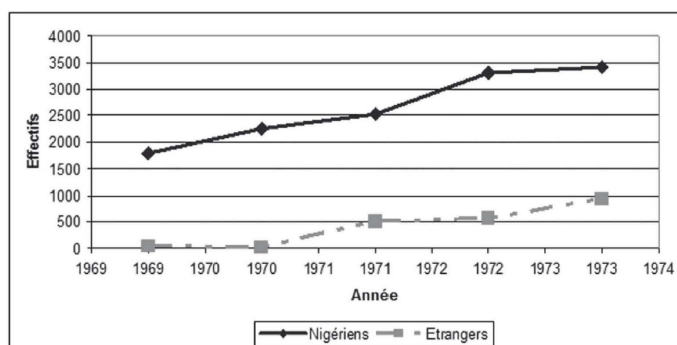
s'effectue la croissance de Niamey conservent actuellement leur caractère rural. Cette dualité urbaine aura des répercussions inévitables sur les relations sociales et la sécurité dans cette ville. Si au cours de cette période le phénomène de délinquance était réduit, c'était parce que l'autorité coloniale en avait fait une préoccupation comme en témoigne la création du centre de rééducation de Dakoro le 14 novembre 1952. Néanmoins, ce centre avait et continue toujours d'avoir une vocation nationale.

*1.2. La période 1960-1974 : la gestion urbaine par les nationaux dans un contexte de tension politique*

Capitale d'un pays enclavé, Niamey est resté longtemps en marge de l'évolution rapide connue dans les capitales côtières plus en contact avec l'Occident du fait du trafic négrier ou de l'acheminement des matières premières en provenance de l'hinterland ce qui du reste était à l'origine du développement de la plupart des villes côtières. VENNETIER P. , (1991). De la pénétration coloniale vers 1902 à la chute de la première République en 1974, Niamey était restée une petite ville par rapport à d'autres villes de l'Afrique occidentale comme Dakar, Abidjan et Lagos. La population était modeste car de 1902 à 1974 la population est passée de quelques centaines à 108 000 habitants en 1972. SIDIKOU A.H., (1980). Niamey servait plutôt de ville relais dans les migrations internationales. Dès la période coloniale, beaucoup de Nigériens par contrainte ou volontairement, migraient vers la côte et principalement en direction des colonies anglaises du Ghana et du Nigeria dont le système d'administration indirect était moins contraignant que dans les pays francophones. L'indépendance acquise en 1960 n'a pas mis un terme à cet attrait pour les pays côtiers. Bien au contraire, elle a permis d'élargir les horizons en faisant d'Abidjan, Lomé, Cotonou, etc. des destinations privilégiées. Niamey n'accueille en majorité que de jeunes ruraux qui y séjournent durant la saison sèche afin d'exercer des emplois sans qualification : emplois domestiques et/ou de revente des produits agricoles et industriels.

Sous la première République, la délinquance était si marginale que certains responsables en charge de la gestion du phénomène n'avaient même son existence POITOU D., (1978). Cependant, de 1953 à 1964, il a été noté en moyenne 8 cas de délinquance par an et en 1967 c'étaient 113 mineurs qui avaient été interpellés par la police à Niamey. Face au danger que représente ce phénomène, il a été prévu dès 1969 de créer au niveau de la justice un service chargé de l'assistance aux mineurs délinquants, POITOU

D., (1978). Selon SIDIKOU A.H., (1980) le nombre de délinquants nationaux et étrangers ne faisait que s'accroître de 1969 à 1973. Pour les non-nationaux par exemple, alors qu'en 1969 ce ne sont que 43 qui avaient été interpellés, ils seront 925 quatre ans plus tard. Quant aux Nigériens leur nombre est passé de 1839 à 4331 au cours de la même période. On note par ailleurs que de 1970 à 1973, ce sont 738 délinquants qui ont été déférés devant le parquet dont 609 ont été condamnés.



**Figure n°1** : Evolution des effectifs des délinquants interpellés à Niamey de 1968 à 1973

*Source* : POITOU, (1978), SIDIKOU, (1980)

Curieusement c'est au cours des années 1972 et 1973 où il y'avait eu plus d'interpellations (respectivement 188 et 213 contre 146 en 1971) qu'il y a eu moins de condamnations avec 48 condamnés sur les 401 déférés. La magnanimité des juges pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des prévenus ont commis des peccadilles tout juste pour survivre par nécessité ayant été chassé de chez eux par la famine.

## II. LE RÉGIME D'EXCEPTION : 1974-1988

En s'emparant du pouvoir le 15 avril 1974, l'armée met fin à la première République et promet d'œuvrer pour le bonheur du peuple en luttant contre tous les vices de la société et notamment l'oisiveté source de délinquance.

### *2.1. Un système politique coercitif*

L'armée dit avoir pris le pouvoir pour mettre fin à l'injustice, la corruption et l'indifférence des autorités face aux problèmes auxquels sont confrontés les Nigériens. Dans cette perspective, le mot d'ordre a d'abord été la remise des Nigériens au travail et surtout les jeunes que l'oisiveté conduit à la délinquance. Ainsi, une structure traditionnelle d'encadrement de la jeunesse a été ressuscitée (la SAMARIA<sup>1</sup>) dans l'optique de réaliser des travaux d'intérêt collectif. Des mesures vigoureuses ont également été prises dans le sens du respect de la loi. Des patrouilles sont constamment organisées chaque soir dans les zones sensibles afin de traquer les malfrats. Tout individu interpellé qui ne disposait pas de pièce d'identité était immédiatement conduit à la sûreté nationale pour y être enregistré. Une troisième prise le conduit directement à la prison. De plus, vers la mi-mai, les jeunes ne justifiant pas d'un emploi sont reconduits dans leurs régions d'origine pour aider leurs parents dans les travaux agricoles en même temps que cela réduirait le nombre de malfrats. Mais le mouvement migratoire vers Niamey s'accroît et les crises alimentaires amplifient le phénomène. A titre d'exemple, en 1984, près de 18 000 personnes se sont réfugiées à Niamey pour faire face à la famine. Niamey qui n'abritait que 242 973 personnes en 1977 se retrouve avec 397 437 habitants au recensement de 1988. La plupart de cette population sans qualification et sans ressource se retrouve dans des zones informelles. C'est la naissance des quartiers informels comme Zarmagandey, Pays-Bas, Cases allemandes ou encore du campement Tchana Carré où sont logés des gens en majorité très pauvres.

### *2.2. Une croissance urbaine quasi maîtrisée*

Avec moins de 400 000 habitants officiellement recensés jusqu'en 1988, Niamey était une ville moyenne peu ouverte sur le monde, le contact avec le reste du monde se faisait à travers les voyages. Or, la plupart de ceux qui ont connu les grandes villes africaines comme Lagos, Abidjan, ou même des villes moyennes comme Cotonou et Lomé préfèrent s'y installer que de rester à Niamey où les opportunités en matière d'affaires semblent limitées. D'ailleurs, la superficie urbanisée était relativement restreinte

---

1. La SAMARIA constituait avec les femmes et les coopératives, l'un des piliers de la Société de Développement, structure politico-idéologique et administrative censée impulser le développement du pays.

passant de 4400 ha en 1977 à 4847,9 ha en 1987. En dépit du prix relativement abordable des parcelles, rares sont ceux qui pouvaient se permettre d'acheter les parcelles et les mettre en valeur ; du coup, la croissance urbaine reste limitée. Le succès du régime d'exception dans le rétablissement de l'ordre se trouve incontestablement dans le respect d'une certaine justice sociale. Toute infraction à la loi était immédiatement sanctionnée quel qu'en soit l'auteur. En dépit de cela, on note quand même une augmentation sensible des crimes et délits par rapport au régime précédent. La croissance urbaine et l'afflux massif de ruraux pauvres et le manque d'emploi avec la récession économique du début des années 1980 auraient été certainement pour quelque chose, EHRLICH, 1973 cité par PUECH F. (2005). Néanmoins, Niamey demeure une ville sûre par rapport aux autres capitales sahéliennes comme Ouagadougou, Bamako ou Dakar.

La détermination du pouvoir à sévir contre toute forme de banditisme a dissuadé beaucoup de citadins et les vols à la sauvette et autres cambriolages étaient très peu connus à Niamey par rapport à certaines capitales sahéliennes de taille sensiblement équivalentes. Toutefois, les bases du mal sont jetées. Ainsi, on note plusieurs types de délits de vol allant du simple au qualifié avec circonstances aggravantes (réunion, nuit, effraction) susceptibles de le faire passer comme crime. RABO Z., (1981). La nature du délit varie souvent en fonction de l'âge. Ce sont généralement les jeunes délinquants de moins de 18 ans qui commettent le vol à la tire ou à l'étalage dans des lieux publics (marché et cinéma principalement). Les plus aguerris agissent parfois seuls ou en groupe avec une organisation digne d'association de malfaiteurs. Certains vont jusqu'à se spécialiser dans le vol de tel ou tel type de biens. En dépit de la coercition du régime, les voleurs agissent avec de plus en plus d'audace. Il faut dire que la crise économique du début de la décennie 1980 avec la baisse de l'autorité parentale et le dénuement total dans lequel vivent certains citadins ont beaucoup contribué à accentuer la délinquance à Niamey. *Mais la détérioration du marché de l'emploi n'est pas la seule cause de la progression des formes nouvelles de pauvreté. Il est en effet nécessaire de prendre en compte un certain nombre d'épiphénomènes tels que la déliquescence des liens sociaux et des structures de socialisation, l'instabilité des solidarités familiales, les ruptures conjugales ou encore l'affaiblissement des relations d'entraide à l'intérieur des groupes sociaux.* STEBE, J-M. , (2002). Ce régime coercitif dont le mérite en matière sécuritaire a été de dissuader et de punir sévèrement les malfrats amorce une nouvelle ère après la disparition du chef de la junte militaire en novembre 1987.

### III. DE LA DÉCRISPATION POLITIQUE À L'AVÈNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

A partir de novembre 1987, la décrispation politique prônée par le nouveau régime finit par desserrer l'étau autour de la vie politique et sociale. Mais cela n'est pas sans conséquence sur la quiétude sociale d'autant que des individus malintentionnés ont profité de cette situation pour constituer des bandes de malfrats qui opèrent dans des secteurs déterminés de la ville. C'est le cas de la vallée de Rouba et singulièrement de la zone allant du quartier Boukoki 3 au Musée National. Les rafles sont moins fréquentes que pendant l'époque précédente et le laisser-faire instauré dans l'administration a permis une croissance sans précédent de la ville avec une prolifération de l'habitat informel que certains qualifient de manière légère de fief du banditisme urbain.

#### *3.1. La dialectique liberté-sécurité et développement urbain*

La quête de liberté inspirée par la décrispation politique a vite laissé place à une sorte d'anarchie. Sous la deuxième République (1988 à 1991) avec la garantie de la liberté de mouvement pour les citoyens et l'abandon des reconduites des sans-emploi vers leurs régions d'origine, beaucoup de malfrats ont profité de cette situation pour soit s'organiser en bande, soit pour agir de façon sporadique et isolée. Mais c'est surtout la revendication de l'instauration d'un régime démocratique multipartite qui a sonné le glas de la psychose sécuritaire à Niamey. En effet, la conférence nationale auto-proclamée souveraine tenue en 1991 a beaucoup contribué à la baisse de l'autorité de l'Etat. De plus, l'extension de la ville n'a pas été suivie d'une implantation de nouveaux commissariats de police dans les quartiers pour augmenter le ratio de police par habitant et surtout rapprocher davantage la police de la population.

Les forces de l'ordre n'assument plus efficacement leur rôle de sécurisation des populations d'autant plus qu'elles sont devenues craintives du fait des interpellations dont elles ont été l'objet pendant la conférence nationale souveraine. Il faut ajouter le mécontentement des militaires qui ont organisé des mutineries ayant permis l'évasion massive de grands criminels de la prison de Niamey et la désertion de certains militaires avec des armes de guerre est venue renforcer la position des malfrats qui avec des moyens redoutables agissent de façon plus fragrante.

Des zones de non-droit ont été créées dans la ville et la situation était devenue tellement préoccupante que les populations ont dû créer des milices de protection des quartiers appelées YAN BANGA. Les miliciens sont souvent des jeunes du quartier qui font la ronde dans les quartiers de 23h à 6 heures du matin. Ils sont chargés d'interpeller tout individu suspect. Rémunérés par les cotisations des ménages, leur action a permis de combler la défaillance des forces de l'ordre. Cependant, certains miliciens se sont montrés aussi dangereux que les gens qu'ils sont censés combattre. Choisis sans enquête préalable de moralité, certains d'entre eux s'étaient livrés à des exactions et abus divers.

### 3.2. La période « démocratique » (à partir de 1993)

Après une transition politique tumultueuse où l'armée a fait montre d'indiscipline en se révoltant contre les autorités de la transition, le nouveau régime civil a trouvé un pays où l'autorité de l'Etat était à restaurer. Mais confrontées à des tensions internes liées à des problèmes de prébende, les nouvelles autorités se sont vite montrées aussi incompétentes sinon plus complaisantes que leurs prédécesseurs du moins sur le plan sécuritaire. Clientélisme, interventionnisme, gabegie ont été le mode d'action des nouveaux démocrates. Vite les contradictions internes autour du partage des postes stratégiques ont fini par fragiliser le système. L'instabilité politique, l'émergence subite d'une nouvelle classe de fortunés, le sous-emploi des jeunes et l'injustice ambiante ont beaucoup contribué à favoriser l'incivisme.

#### 3.2.1. Le cantonnement de l'insécurité

Niamey croît démographiquement et spatialement sans que les moyens adéquats soient mis à la disposition des forces de l'ordre pour assurer la sécurité des personnes et des biens. La superficie de la ville a été multipliée par 2,5 en 25 ans passant de 4 400 ha en 1977 à 11 000 ha en 2002. L'extension de la ville a pour conséquence une répartition de l'espace entre les différents gangs constitués. Ces gangs spécialisés ou non sèment la terreur à Niamey avec des ramifications internationales pour les mieux organisés. Déjà au cours de la décennie 1980, il a été établi que le vol de mobylettes semble être l'œuvre des Burkinabés qui se livraient à une sorte d'import-export des biens volés. *Les malfaiteurs enfourchaient purement et simplement leurs montures pour se rendre à un petit village situé à la périphérie de Niamey, d'où ils empruntaient de petits sentiers de campagne jusqu'à la frontière nigéro-voltaïque ; là se trouve un petit marché où les*

*butins étaient vendus. C'est inversement de ce même point que les motocyclettes volées en Haute Volta et au Togo rentraient au Niger. RABO Z., (1981).*

A Niamey plusieurs secteurs ou rues sont réputées dangereuses tant les agressions et vols y sont légions. Des quartiers semblent plus exposés que d'autres tout comme certaines rues sont plus dangereuses que d'autres. A titre d'exemple, les quartiers Boukoki, Dar Es Salam, Gamkallé, Banga-Bana, des espaces comme Rouba, la ceinture verte, les alentours du Musée national, du Petit marché, Yantala Ganda (avec le gang des haltérophiles), Nialga, Koira Tédji, sont fréquemment cités lors des enquêtes de victimation.

Pourquoi le choix de ces espaces comme lieu d'opération des malfrats ? Dans certains cas, ils sont aidés par le site. Par exemple, à Rouba un voleur une fois entré dans la vallée est à l'abri des poursuites car nul ne sait les moyens dont les voleurs disposent pour se défendre et il est extrêmement dangereux de s'y aventurer ; c'est le royaume des hors-la-loi. Il en est de même pour le tunnel allant du musée à l'hôtel Gawey ou du pont et des alentours de l'immeuble SONARA 1 ainsi que du petit marché et du night club la Cloche non loin du petit marché. Pour ce qui est des autres

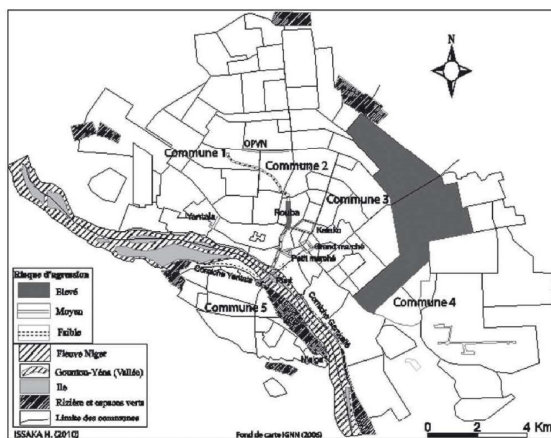


Figure n°2 : Les zones sensibles à Niamey  
*Source : Enquête de terrain, avril 2008*



quartiers, beaucoup de raisons peuvent être avancées dont entre autres le bénéfice de complicité, l'absence de structure de vigilance ainsi que la proximité des zones de replis et la facilité de se confondre avec la population du quartier. En outre, la passiveté des forces de l'ordre lors de certaines opérations des bandits laisse perplexe le citoyen qui se sent abandonné à son sort à l'exemple de ce cri de cœur d'un Camerounais rapporté par BOUTE J. , (1998) *L'on peut se faire arracher son sac à cinq mètres d'un policier sans que ce dernier esquisse le moindre geste. [ ] Le recours aux forces de l'ordre en cas d'incident reste souvent inopérant.*

**3.2.2. Délinquants de Niamey : typologie et mode d'opération**

L'année 2002 marque le début d'une période particulièrement traumatisante pour les *Niaméens* avec une recrudescence de l'insécurité consécutive aux mutineries militaires ayant occasionné l'évasion des prisons de nombreux délinquants. Six ans après, l'insécurité est tellement ressentie dans certains secteurs au point que près de 54% des personnes interrogées en 2008 affirment que les conditions sécuritaires à Niamey se sont dégradées ces dernières années et 18% des ménages se sentent en insécurité dans leurs maisons (ISSAKA H. 2010).

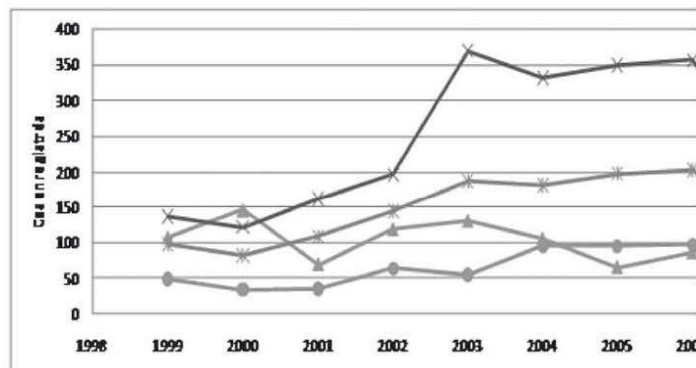


Figure n°3 : Criminalité apparente à Niamey de 1999 à 2007  
 Source : Archives GN, DPJ, DPCUN<sup>2</sup>

2. GN (Gendarmerie nationale), DPJ (Direction de la police judiciaire), DPCUN (Direction de la police de la Communauté urbaine de Niamey)

Les archives de la gendarmerie et de la police indiquent qu'au cours des neuf dernières années, ce sont 986 véhicules qui ont été volés à Niamey avec un record de 682 soit près de 69% pour la commune I, (figure n°3). Au même moment ce sont 1376 vols qui ont été enregistrés dans un lieu public, commerce ou établissement privé. Quant aux attaques à domicile, ce sont 2234 qui ont été enregistrées de 1999 à 2007 avec un pic en 2003 où ont été enregistrés 370 cas soit près de 17%. Les voleurs sont surtout des Nigériens 75%, suivis des Burkinabés (près de 19%), le reste étant constitué de Nigériens et de Maliens. L'affluence des Burkinabés s'expliquerait par la persécution dont ils étaient l'objet chez eux où une unité d'élite de l'armée était chargée de mettre les délinquants hors d'état de nuire<sup>3</sup>. Tout malfrat intercepté était systématiquement exécuté d'où leur repli sur Niamey devenu un lieu de prédilection des hors la loi depuis que les autorités « démocratiques », sous la pression des organisations de défense des droits de l'Homme ont levé la mesure de lapidation des voleurs instaurée en 1996 par le Préfet Président de la Communauté urbaine de Niamey. Cette situation est aujourd'hui vivement dénoncée par les chefs de quartier et les populations qui ont trouvé en cette mesure une incitation des voleurs à agir. *Depuis que les voleurs ont vu que les miliciens n'ont plus la couverture des autorités, ils sont devenus plus arrogants. Ils se sont même attaqués aux Yan-Banga, nous avons informé qui de droit mais rien n'a été fait. Maintenant c'est le sauve qui peut. Même si tu es victime d'attaque chez toi, personne ne vient à ton secours car si on te tue c'est fini et si tu frappes un voleur, il va porter plainte, tu vas le soigner et tu seras emprisonné. Les voleurs ont plus de droit que nous. Au temps de Tchanga<sup>4</sup>, où il a donné l'ordre de tuer les voleurs, il n'y avait pas de vol. Mais maintenant c'est un voleur qui ose aller dans un commissariat dire que c'est au cours d'un vol qu'il a perpétré chez untel qu'il a été poignardé et l'agresseur du voleur est interpellé par la police qui exige que le voleur soit soigné et en plus le défère devant les tribunaux pour coups et blessures volontaires portés contre le voleur sous le prétexte que la personne humaine est sacrée, s'indigne le chef de quartier de Koira-Tédji.*

3. Cela montre la porosité des frontières et met en exergue la nécessité d'une lutte trans-frontalière contre la criminalité en vue de trouver une solution adéquate au phénomène.
4. Il s'agit d'un Officier supérieur de l'armée, Préfet-Président de la Communauté Urbaine de Niamey à l'époque. Il avait ordonné de tuer tout voleur pris la main dans le sac. Cette décision a, en dépit de certains abus, permis de dissuader plusieurs voleurs.
5. Voilà comment des gens commettant des actes condamnés et réprimés par l'Islam s'attribuent des sobriquets faisant croire qu'ils agissent dans le cadre de cette religion avec des titres de leader religieux.

Des abus auraient certes été constatés mais cette mesure a eu le mérite de dissuader beaucoup de petits voleurs qui n'osaient pas risquer leur vie pour un larcin ou même une tentative de vol.

Les voleurs sont constitués de solitaires et des gangs. Les solitaires agissent souvent de façon épisodique dans des lieux ciblés. Pour les gangs, il y'a les braqueurs de voiture avec à leur tête le tristement célèbre H Y ayant six alias dont le dernier est Cheick Mohamed Ibn Yacouba<sup>6</sup>. H Y était à la tête d'une organisation criminelle internationale ayant ses ramifications jusque dans les villages qu'ils traversent lors de leurs opérations. Constitués d'éléments de niveau de scolarisation avancée, le gang (qui a à son actif le vol de 70 véhicules à Niamey) est doté de moyens modernes (GPS, téléphones satellitaires, voiture et motos tout terrain, etc.) et d'une organisation bien structurée. Le groupe est constitué d'éclaireurs (3 à 4 éléments) dont le rôle est l'étude du terrain et les informations recueillies sont transmises à l'équipe opérationnelle, elle-même épaulée par le commando de missionnaires routiers constitué au plus de 2 personnes. Sa mission est de veiller à l'assurance des issues de sortie de l'équipe opérationnelle. Dans les principaux villages traversés, ils sont aidés par des villageois qui les renseignent par rapport à la présence d'éléments suspects dans le terroir. L'organisation impeccable de ce groupe avec ses ramifications urbaines et rurales, nationales et internationales et le dernier sobriquet de son gourou Cheick Mohamed Ibn Yacouba en disent long sur les dérives qui peuvent résulter de ce banditisme. Quelle relation entre un voleur (personne punie sévèrement par la loi islamique) et un Cheick, personnage respecté dans l'Islam ? C'est dire qu'autour de certaines organisations criminelles qui se revendiquent de l'islam, se cachent de véritables impies. Ce gang dont les butins sont vendus au Nigeria et au Mali a finalement été démantelé le 5 août 2006. En dehors de ces braqueurs, il y'a des véritables groupuscules criminels dont les atrocités ont endeuillé des familles à Niamey. Le groupe de M B fait partie de ces organisations nuisibles semant la peur et la désolation. Constitué de repris de justice Nigériens et Burkinabés, il opère entre 2 heures et 4 heures du matin sur la base d'informations collectées auprès des BOUTELI-KO-SACO<sup>6</sup>.

---

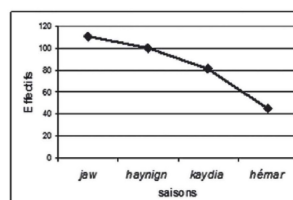
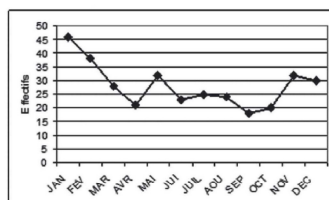
6. Ce sont des jeunes gens qui circulent dans la ville et achètent des bouteilles vides et des flacons également vides de parfum, des vieux ustensiles en aluminium, des sacs vides de 50 et 100 kg, etc.

a agit à Zinder, Dosso, Birni N'Gaouré et sur la route nationale n°1 où un bus d'une compagnie privée de transport a été attaquée. L'action des forces de sécurité a permis l'arrestation d'une bonne partie du gang. Cependant, trois de ses stratèges n'ont pas été arrêtés d'où l'inquiétude légitime de la population compte tenu de la facilité qu'ont les brigands de reconstituer leur réseau.

Les moyens dont disposent les gangs sont variés : véhicule tout terrain, motos de cylindrée 125 CC, des pistolets automatiques et de fabrication artisanale, des machettes, des sagaies, flèches, coupe-coupe, sabres, couteaux-commando, cordes, gourdins, clefs diverses, téléphones portables, etc. L'opération se fait à pied, à moto ou dans des voitures. Beaucoup de voleurs agissent de façon isolée comme le cas des voleurs de bétail dont les opérations sont redoutées à l'approche de la fête de Tabaski.

### 3.3. La saisonnalité de la délinquance

Le mode d'enregistrement des infractions au niveau des services étatiques est peu satisfaisant puisqu'en dehors de l'année 2001 où un effort a été fait pour classer les infractions par mois, l'objectif de ces services est plutôt d'avoir des résultats globaux annuels, ce qui dans bien des cas cache des disparités intra et intersaisons. Pour l'année 2001 par exemple, les statistiques de la brigade criminelle de la police de Niamey donnent une évolution avec trois pics en janvier, mai et novembre (figure n°5.A). Le pic de mai s'expliquerait par le fait que les gens dorment à la belle étoile et les malfrats profitent pour défoncer les maisons par l'arrière pour y pénétrer et prendre les objets de valeur. Si l'analyse mensuelle montre une évolution en dents de scie, l'interprétation saisonnière (figure n°5.B) montre une différence marquée entre les quatre saisons avec un pic durant le *Jaw* ou saison froide qui serait beaucoup plus propice pour les vols. Les gens dorment très tôt et profondément et il y a moins de circulation dans la rue ce qui minimise le risque de rencontrer quelqu'un et de se faire identifier car la plupart des voleurs ne sont pas étrangers à leur zone d'intervention. Ainsi, deux périodes s'individualisent à savoir la saison froide et la fin de la saison pluvieuse appelée localement *hémar* particulièrement redoutée pour l'épidémie de paludisme. C'est une saison où les gens dorment mal à cause d'une part de la forte chaleur et d'autre part des cas de maladies qui deviennent des épidémies dans quasiment toute la ville où certains parents ne dorment pas toute la nuit à cause des pleurs des enfants malades.



**Figure n°5.A :** Evolution mensuelle de la criminalité. **Figure n°5.B :** Evolution saisonnière<sup>8</sup> la criminalité.

**Sources :** *Statistiques de la DPCUN (2001), ISSAKA H. (2010)*

Cette veillée nocturne des parents au chevet de leurs enfants malades, ajoutée au fait que presque tout le monde passe la nuit à la belle étoile pour éviter la forte chaleur des chambres pourraient être le facteur qui explique la chute drastique des actions criminelles au cours de cette saison. Ceux qui restent éveillés n'hésiteraient pas à réveiller de leur demi-sommeil les autres à la moindre irruption d'un intrus dans la concession d'où la forte probabilité pour un voleur de se faire prendre au cours de cette période de l'année.

#### IV. CONCLUSION

Niamey devient de plus en plus une ville peu sûre au regard du développement vertigineux de la délinquance. Il est indéniable que la croissance mal maîtrisée de la ville explique largement le développement de ce phénomène jadis marginal. En outre, l'action des pouvoirs publics n'est pas étrangère à l'accentuation des incivilités. En effet, des mesures courageuses prises à certaines époques ont permis d'anéantir certains comportements. C'est pourquoi, la responsabilité des autorités politiques est engagée car on ne peut pas comprendre que des malfrats puissent bénéficier d'une sorte de mansuétude des autorités à travers leurs interventions dans les affaires judiciaires pour obtenir la libération des malfrats. De plus, l'instabilité politique qui a caractérisé la gestion de Niamey aurait encouragé l'insécurité. De 1990 à 2002, Niamey a connu en moyenne un nouveau Préfet tous

8. Nous avons repris une division saisonnière locale établie par SIDIKOU. Jaw (mi-novembre à mi-février), Haynign (mi-février à juin), Kaydia (juin à début septembre), Hémér (mi-septembre à mi-novembre).

les 14 mois. Il appartient à la population et à la société civile d'engager le combat contre l'insécurité en mettant les autorités face à leur responsabilité. Il y va de la quiétude sociale et de l'image de la ville.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUTE Joseph, 1998. La violence ordinaire dans les villes subsahariennes. In : Cahier de l'UCAC n°3, Violences urbaines au sud du Sahara, pp. 39-60.
- DAUPHINE André, 2005. Risques et catastrophes, Observer, spatialiser, comprendre, gérer, Paris, Armand colin, 288 p.
- ISSAKA Hamadou, 2010. Mise en carte et gestion territoriale des risques en milieu urbain sahélien à travers l'exemple de Niamey (Niger). Thèse de géographie, Université de Strasbourg, 324 p + annexes.
- MONTCLOS (Pérouse de) Marc Antoine., 2002. Villes et violence en Afrique noire, Paris, IRD-Karthala, 305 p.
- POITOU Daniel, 1978. La délinquance juvénile au Niger, Paris, Etudes Nigériennes n°41, 219 p.
- PUECH Frédéric. 2005. Analyse des déterminants de la criminalité dans les pays en développement. Thèse de doctorat en Economie, Université d'Auvergne Clermont 1, 164 p.
- RABO Zabérou, 1981. La délinquance en milieu urbain au Niger. Mémoire de maîtrise en droit (option carrière judiciaire), Université du Bénin (Togo), 54 p.
- SIDIKOU Arouna Hamidou, 1980. Niamey : étude de géographie socio-urbaine. Rouen : Université Normandie, 1980, 2 tomes, 448 p. + annexes. (Thèse d'état : Université Normandie, 1980).
- STEBE Jean-Mark. 2002. La crise des banlieues, Paris, PUF (2<sup>ème</sup> édition), 128 p.
- <sup>9</sup> La SAMARIA constituait avec les femmes et les coopératives, l'un des piliers de la Société de Développement, structure politico-idéologique et administrative censée impulser le développement du pays.
- <sup>10</sup> GN (Gendarmerie nationale), DPJ (Direction de la police judiciaire), DPCUN.